

## SÉNÉCHAUSSÉE DE MORLAIX

Dans son ordonnance du 1er avril, le sénéchal de Morlaix, Yves-Joseph-Marie Guillo de Lohan, convoquait les députés de la ville et des paroisses rurales pour le 9 du même mois en la grande salle de l'hôtel de ville, à défaut d'auditoire de la sénéchaussée.

Les 12 députés de Morlaix et les 51 - dont 42 de l'actuel Finistère - représentants des autres localités se réunirent du 9 au 11 avril. Ils adoptèrent comme cahier commun celui de la ville, avec des additions provenant des cahiers ruraux et, le 11, désignèrent les 8 représentants de la circonscription à l'assemblée commune aux sénéchaussées de Lannion et de Morlaix.

Furent ainsi élus, par ordre décroissant de suffrages obtenus, Jean Carn, de Plougasnou, Maître Yves Merien, du Ponthou, Jean-Marie Clech, de Plougasnou, le sieur Grimault, de Ploumilliau, Guillaume Le Lay, de Plougasnou, le sieur Teurnier, de Plourin, et deux Morlaisiens, Kervern Le Denmat et La Touche. Avec six délégués - et les premiers élus -, les campagnes étaient beaucoup mieux représentées que dans les autres sénéchaussées.

Cette délégation, qui comptait «un médecin, un avocat, sénéchal d'une juridiction seigneuriale, deux procureurs fiscaux de campagne, un autre praticien de campagne et trois paysans», n'était évidemment pas du goût de Béhic, maire de Morlaix, comme il l'écrit dans une lettre au garde des Sceaux. Les armateurs et négociants, qui tenaient la communauté de ville, avaient d'ailleurs paré à leur probable éviction de la représentation aux Etats généraux en obtenant du roi, à la fin mars, qu'un des députés pour Versailles soit pris dans leurs rangs.

Les 24 représentants de Lannion et les 8 de Morlaix, réunis dans cette dernière ville à partir du 13 avril, contestèrent très fortement cette mesure dérogatoire, avant de se résigner à l'accepter en élisant un négociant, Mazurié de Pennanec'h, et en lui donnant comme suppléant un autre négociant, Hamelin. Daniel de Kerninon, procu-

reur du roi à Lannion, fut élu suppléant des trois autres députés. Deux d'entre eux venaient de Lannion et étaient hommes de loi : Coupa, sénéchal, et Baudoin, avocat.

Le troisième était laboureur ménager à Plouigneau. Guillaume Le Lay ne dut son élection, à en croire le sénéchal de Morlaix, qu'à «une brigue des électeurs de campagne des deux sénéschaussées, qui voulaient absolument avoir un représentant et qui le déclarèrent hautement».

Ne peut-on voir une image de l'Ancien Régime finissant dans ce contraste saisissant, concernant la représentation de la sénéschaussée de Morlaix aux Etats généraux, entre un négociant désigné grâce au bon plaisir royal et un paysan élu démocratiquement par ses pairs?